



# Compte-Rendu d'Assemblée Générale Extraordinaire 27/03/2019

L'assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 27 mars 2019, dans la salle 101 de l'Ariane. Elle s'est tenue pour élire un(e) nouveau(elle) président(e) à la suite de la démission du président actuel Yves Colmerauer, démission en date du 21 février 2019.

## Liste d'émargement et pouvoirs

20 familles présentes ayant signé la liste d'émargement+ 16 pouvoirs

## Ordre du jour

- Election du (de la) président(e)
- Election d'un vice-président
- Questions diverses

## Préambule

En préambule à l'assemblée générale, il est rappelé que BonAmappétit est une association apolitique dont le but est de mettre en relation des producteurs et des consomm'acteurs. Les engagements des adhérents dans d'autres causes ne concernent pas BonAmappétit.

## Election du (de la) président(e)

Une candidate au poste de présidente s'était déclarée par mail auprès du président démissionnaire : Linda Koestel.

À la suite de problèmes de santé, elle n'a pu être présente lors de l'AGE et a retiré sa candidature, qu'elle reconsidérera et présentera le cas échéant pendant l'AG ordinaire de septembre 2019.

Un autre candidat s'est déclaré par téléphone ce jour : Jérôme Josserand.

Les présents autorisent à l'unanimité qu'une personne présente dans l'assistance puisse également poser sa candidature.

Jérôme Josserand confirme sa candidature et rappelle qu'il est militant écologiste depuis qu'il a 15 ans, et qu'il a déjà été membre du bureau ou président de plusieurs associations.

Aucune autre personne présente ne se déclarant candidate, il est procédé au vote pour élire le président :

Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 1

Jérôme Josserand est élu président.

## Election d'un vice-président

Yves Colmerauer postule au poste de vice-président.

Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0

Yves Colmerauer est élu vice-président.

## Questions diverses

### Mails

Plusieurs listes de diffusion sont définies, une pour tous les adhérents et une par produit. Toutes ces listes sont à l'usage unique des référents et des membres du bureau et **doivent être mises en copie cachée** (ainsi cela supprime le risque, pour un adhérent qui souhaite répondre à un message, de répondre à toute



# Compte-Rendu d'Assemblée Générale Extraordinaire 27/03/2019

la liste de diffusion).

Il ne faut les utiliser que pour communiquer des informations importantes, d'intérêt général, au risque sinon que les destinataires ne prennent plus le temps de lire les mails, ou que nos messages soient considérés comme des spams.

Pour les autres informations, telles que les recettes de cuisine, il faut les envoyer à un référent ou à Jean-Marc, et elles seront publiées sur le site bonamappetit.fr.

Et pour signaler les empêchements d'assurer une distribution, il faut appliquer les consignes définies dans le guide de l'amapien disponible sur la page d'accueil du site de BonAmappetit.fr.

**Il est recommandé aux adhérents de consulter régulièrement le site de BonAmappetit.fr et de se connecter à l'espace adhérent (identifiant avec mot de passe).**

**Ils y trouveront les liens vers le planning des distributions, le fichier des échanges, les contacts téléphoniques, les coordonnées des référents, des photos, des recettes... .**

## ***Réunions communes (fête, AG)***

L'assemblée générale ordinaire est prévue le samedi 21 septembre.

La fête de BonAmappétit doit être organisée un samedi, en dehors des vacances scolaires. Elle prévue un des samedis de mars 2020 (date à affiner en fonction notamment des disponibilités de salle).

Il est proposé de définir un « comité d'organisation de fête », à discuter et décider lors de la prochaine AGO.

Besoin également de mieux organiser notre participation au forum des associations.

## ***Enquête auprès des adhérents***

Une enquête va être faite auprès des adhérents (actuels, mais aussi anciens) pour

- Les horaires de distributions
- Les avis sur les produits (légumes, agrumes, ...)

## ***Organisation des distributions***

Il y a toujours un problème de participation aux distributions.

Le lien vers le planning sera remis en fin du mail annonçant la constitution du panier de légumes. Toutefois, seuls les adhérents ayant souscrit un contrat légumes le recevront.

Le planning avec les trous va être affiché lors des distributions. Ainsi, les personnes qui ont des difficultés d'accès pourront s'inscrire manuellement.

Une adhérente présente son cas : elle ne peut participer qu'occasionnellement, à cause de contraintes familiales. Elle avait prévenu lors de son inscription et le bureau avait donné son accord.

Il faudra rappeler aux adhérents que, lors de la souscription d'un contrat, ils s'engagent à assurer un certain nombre de distributions, et que, s'ils ont des contraintes, ils doivent le signaler dès leur inscription.

Point à mettre également à l'ordre du jour de la prochaine AGO.

## ***Divers***

Des adhérents demandent s'il est possible d'afficher sur une carte les positions des adhérents, afin d'aider à identifier les voisins avec lesquels il est possible de s'arranger pour la récupération de panier.

L'autorisation de publier ses coordonnées serait précisée dans le prochain bulletin d'adhésion (case à cocher).

Il faut avoir les documents officiels (statuts, règlement intérieur, guide) disponibles en consultation sur le stand lors du forum des associations en septembre.